L'arrière-pays bordelais

ENTRE-DEUX-MERS
TOURISME

# PROGRAMMES GROUPES

## Visites guidées et journées 2019

OFFICE DE TOURISME DE L'ENTRE-DEUX-MERS - *Classé Catégorie II*
4, rue Issartier 33580 Monségur - Tel : 33(0)5 56 61 82 73
Association loi 1901 – Journal officiel du 4 janvier 1990 – Immatriculation n° IM033110006
RCP : MAIF Assurances 79000 Niort – Garantie Financière : Groupama

*Crédits photos : Entre-deux-Mers Tourisme – David Remazeilles/Gironde Tourisme*

# Confiez-nous l'organisation de votre séjour !

## Associations, professionnels, autocaristes…

L'Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers conçoit depuis 20 ans des séjours de qualité pour les groupes et les individuels. Nous disposons d'une immatriculation* qui nous permet de commercialiser des packages touristiques sur notre territoire. Nous avons toutes les assurances nécessaires pour organiser votre circuit en toute sécurité.

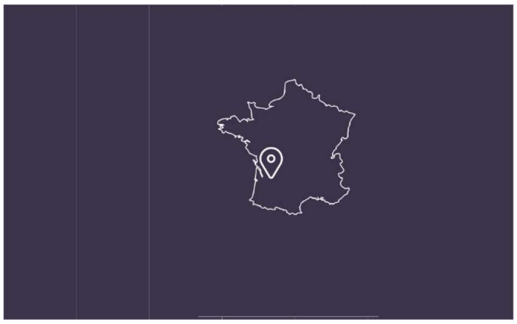

*Des séjours clé en main dans l'arrière-pays bordelais !*

# Les 5 bonnes raisons de nous faire confiance

- Un **interlocuteur privilégié** à l'écoute de vos besoins.
- Un **conseil personnalisé** pour préparer votre excursion ou votre séjour.
- Des **devis gratuits** et détaillés.
- Des **offres privilégiées**, adaptées à votre budget.
- Des **visites « clé en main » ou** des **programmes sur mesure** pour vous satisfaire pleinement.

*Des programmes sur mesure pour tous types de clients !*

Un conseil ? Une demande de réservation ? Sabine Valadié vous répond
du lundi au vendredi : 9h / 12h30 - 13h30 / 17h.
Contact : + 33 (0)5 56 61 82 73 - receptif@entredeuxmers.com

** Immatriculation n° IMO33110006 - RCP : MAIF Assurances - Garantie financière : Groupama*
*Pour chaque demande de séjour, nous vous adressons une proposition de contrat soumis aux conditions générales de vente qui figurent à la fin du catalogue.*

Vous avez entre 1h30 et 2 heures ?

# NOS VISITES GUIDÉES

*Castelmoron d'Albret*

# Nos visites guidées

## Les bastides

### Créon

Cette visite vous fera découvrir la Bastide anglaise du XIVème siècle. Créée au carrefour des voies commerciales et routes de pèlerinage, la ville livrera son histoire entre andrones et ruelles, sous les couverts, au détour des maisons médiévales…

### Cadillac

Sur la rive droite de la Garonne, les Grailly, seigneurs de Cadillac, ont fondé cette bastide où le Duc d'Epernon construisit ensuite son fastueux château. Vous découvrirez ses portes et remparts classés monuments historiques, sa place centrale à arcades, ses maisons anciennes, son église datant du XVe siècle.

### Sauveterre de Guyenne

Bastide fondée en 1281 par le roi d'Angleterre Edouard 1er, elle est située à un carrefour de voies de circulation, ce qui fut important sur le plan économique et stratégique. La bastide est devenue française en 1451. Sa place centrale à arcades et ses quatre portes d'enceinte classées monuments historiques ont été préservées.

### Blasimon

Fondé en 1273, le Castrum de "Blavini Mons" devint Bastide sous la domination anglaise en 1322, par décision d'Edouard II. Blasimon domine la vallée de la Gamage et la splendide église abbatiale bénédictine Saint-Nicolas, célèbre par sa façade et son chef-d'œuvre : un portail roman du XIIe siècle, mêlant les Vices et les Vertus.

### Monségur

Monségur a conservé depuis la fin du XIIIe siècle la trame du plan d'origine caractéristique des bastides. On y voit, à travers le patrimoine, l'évolution d'une ville rurale dont l'activité est basée sur les échanges et l'artisanat : la place avec les couverts rénovés et l'imposante halle du XIXe siècle, l'église de style gothique, la tour du XVIe siècle, les maisons à pans de bois, les remparts, le chemin de ronde dominant la vallée du Dropt.

## Les cités médiévales

### La Réole

Dans les pas de jean de La Réoule, laissez-vous guider dans la cité de Richard Cœur de Lion. Les ruelles bordées de maisons à colombages vous mèneront au plus ancien hôtel de ville de France. Vous découvrirez ensuite l'église Saint-Pierre, l'abbaye des Bénédictins et les élégantes arabesques des ferronneries classées (XVIIIe siècle).

### Rions

Dominant la Garonne, lové au cœur du vignoble, le village de Rions passe pour être l'un des plus anciens de Gironde. Malgré les destructions subies lors des conflits au cours des siècles, Rions a conservé de nombreux monuments, son enceinte fortifiée et de véritables trésors d'architecture que sont ses maisons anciennes. Le cœur de cette vieille cité est parcouru par des ruelles qui ont conservé leur physionomie d'autrefois.

### Saint Macaire

Jadis riche cité marchande du Bordelais, Saint Macaire conserve trois portes fortifiées et une partie des remparts. La porte de Benauge, couronnée de puissants mâchicoulis s'ouvre sur les rues et les ruets bordés de maisons médiévales ou Renaissance. Vous visiterez la prestigieuse place à arcades ainsi que le prieuré bénédictin et l'église St-Sauveur dont le chœur est recouvert de magnifiques peintures murales.

### Castelmoron d'Albret

Construite sur un rocher calcaire qui domine la vallée du Ségur c'est la plus petite commune de France, sa superficie est à peine supérieure à celle de trois terrains de football. Vous cheminerez dans les ruelles escarpées, bordées de maisons anciennes, vous dominerez la vallée du Ségur ; ses murailles et la porte du moulin vous imprégneront de son histoire.

## Contactez-nous !

## Les guides de pays

## Histoire et histoires locales !

Choisir un guide de pays c'est s'assurer de ne pas manquer l'essentiel !
Une journée d'accompagnement encadrée par nos guides de pays vous permet de découvrir toutes les facettes cachées de l'Entre-deux-Mers : ses coutumes, ses légendes, sa vie économique…
Durée de l'accompagnement : une journée ou une demi-journée.

NOUVEAU

## Nos visites théâtralisées

Visites théâtralisées en costume des bastides de Monségur et Sauveterre-de-Guyenne : remontez le temps avec nos guides de pays !
Drôles, ludiques, instructives et enrichissantes ces balades présentent de manière inédite des lieux touristiques incontournables !
A venir pour la saison 2018, la visite théâtralisée de la ville d'art et d'histoire de La Réole…

## Tarifs des visites guidées :

| Groupes Adultes | A partir de 15 pers. | Entre 20 et 30 pers. | Au-delà de 30 pers. |
|---|---|---|---|
| De janvier à juin<br>et d'octobre à décembre<br>- En semaine - | 100 € / par groupe | 5 € / pers | 4 € / pers |
| De juillet à septembre<br>-Dimanches et jours fériés<br>- | - Majoration de 40 € - | | |
| Gratuités | 1<br>(chauffeur) | 1<br>(chauffeur) | 2<br>(chauffeur + accompagnateur) |

En dessous de 15 personnes : forfait de 140 €

*Tarifs journées : nous consulter.*

# Vous avez entre 3 et 4 heures ?

*Abbaye de La Sauve Majeure*

# SUR LES ROUTES DU VIN DE BORDEAUX

NOUVEAU

### Visite commentée du musée de la vigne et du vin

Le musée est situé dans une superbe chartreuse du XVIIIème siècle. Vous apprendrez l'histoire de la vigne et de ceux qui la travaillent grâce à un savoir-faire et un respect des traditions. Essayez-vous au nez du vin en devinant les arômes avec notre piano olfactif ! Avec plus de 60 références de vins, la Maison des Vins de Cadillac vous propose des produits de la région au prix château !

### Visite du parcours dans les vignes

Une activité ludique et amusante : à taille réelle, ce parcours se révèle pédagogique, convivial et familial. A travers les principaux cépages de la région bordelaise, partagez l'expérience des vignerons, le travail de la vigne et l'histoire des cépages. Amusez-vous en essayant de résoudre des énigmes liées au travail de la vigne !
Dégustation commentée des vins des Appellations d'Origine Contrôlées de la région des Cadillac Côtes de Bordeaux, pour ravir les papilles.

### Circuit panoramique des coteaux de Garonne.

Vous quitterez Cadillac en empruntant la route des coteaux qui vous mènera en plein cœur du vignoble. Sur les coteaux surplombant la Garonne, découvrez un site géologique unique en France constitué d'huîtres fossiles et prenez vos plus belles photos en profitant des plus beaux panoramas de Gironde sur le vignoble et sur le fleuve.

### Visite du château de Cadillac.

Exemple typique des constructions d'apparat du XVIIe siècle, le château a conservé ses décors d'origine (cheminées monumentales, tapisseries, plafonds peints). Au XIXe siècle, la demeure est aménagée en prison pour femmes.

18,50 €
*Base 30 pers.*

## Comprenant :

Les visites guidées, la dégustation
L'accompagnement par un guide pour la demi-journée

## Ne comprenant pas :

Le transport

## Les petits plus !

Repartez avec un souvenir de votre passage dans les terroirs des Côtes de Bordeaux et Cadillac !
Profitez des plus beaux points de vue de Gironde sur le vignoble et sur le fleuve !

**Validité :** toute l'année 2019.
Frais de dossier : 15 €

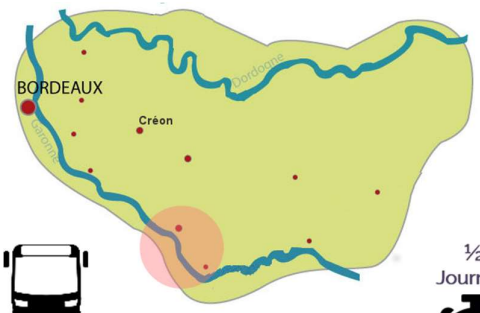


½ Journée

Circuit de 30 Km
A 30 mn de Bordeaux

# PATRIMOINE ET GOURMANDISES

12,50 €
*Base 30 pers.*

## Accueil par le maître chocolatier de la ville d'art et d'histoire et dégustation d'un chocolat gourmand.

Au cœur de l'Entre-deux-Mers, un chocolatier confiseur perpétue la tradition de l'art du vrai chocolat au beurre de cacao. Rencontrez cet artisan qui par son imagination et son esprit de création, satisfait les palais les plus délicats. Vous dégusterez ses spécialités uniques.

## Visite guidée théâtralisée de la cité de La Réole, ville d'Art et d'Histoire.

Dans les pas de Jean de La Réoule, laissez-vous guider dans la cité de Richard Cœur de Lion. Les ruelles bordées de maisons à colombages vous mèneront au plus ancien hôtel de ville de France. Vous découvrirez ensuite l'église Saint-Pierre, l'abbaye des Bénédictins et les élégantes arabesques des ferronneries classées (XVIIIe siècle). Votre guide partagera avec vous des découvertes inédites !

## Comprenant :

La rencontre avec le maître chocolatier et la dégustation de chocolats, la visite guidée théâtralisée de la ville d'Art et d'Histoire.

## Ne comprenant pas :

Le transport

## Les petits plus !

La rencontre avec le maître chocolatier au cœur de la ville d'Art et d'Histoire !

**Validité :** toute l'année 2019.
Frais de dossier : 15 €

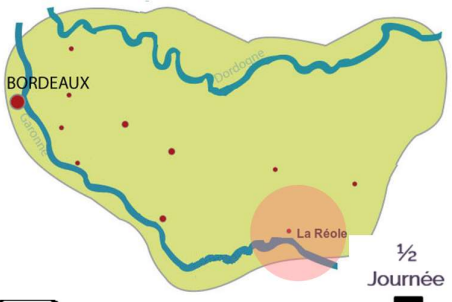


½ Journée

Circuit sur place
A 1h de Bordeaux

# PATRIMOINE MONDIAL ET VITISHOW

NOUVEAU

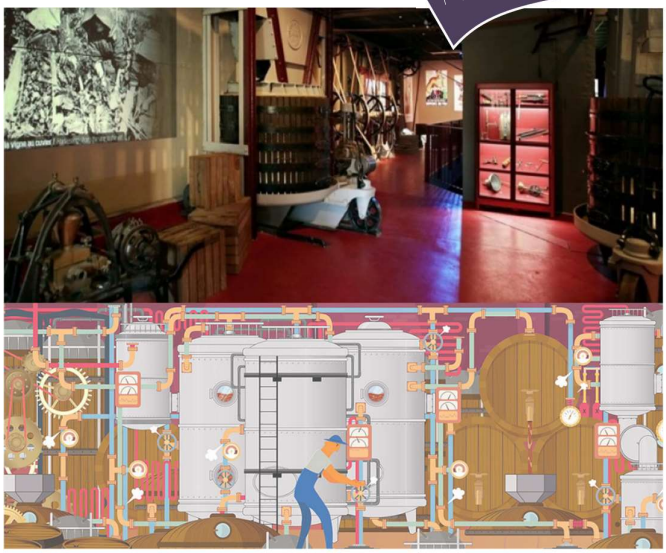

13 €
*Base 30 pers.*

## Visite guidée de l'Abbaye de La Sauve Majeure.

Fondée en 1079, ce chef-d'œuvre de l'art roman est inscrit par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.
L'ensemble majestueux qui subsiste aujourd'hui offre un paysage hors-du-temps, dans un site à ciel ouvert, des sculptures et des vestiges exceptionnels dans un havre de tranquillité, un magnifique témoignage d'architecture religieuse au cœur de l'Entre-deux-Mers.

## Découvrez un spectacle unique au Château de Seguin : le Vitishow !

Une expérience œnotouristique unique et originale !

La première partie de la visite vous fera découvrir le travail dans les vignes au rythme des saisons et les outils du vigneron utilisés il y a un siècle.
Un film projeté entre deux pressoirs d'époque inscrira le Château de Seguin et la Région dans l'Histoire.
Votre visite se poursuivra en vous laissant guider par la lumière pour vivre l'expérience unique du Vitishow !
Retrouvez les gestes, les outils et le savoir-faire des vignerons qui travaillaient au Château de Seguin il y a un siècle. Un Son & Lumière émotionnel et poétique redonne vie aux machines et vous permet de suivre pas à pas le parcours du raisin et sa transformation. Votre visite se termine par une dégustation dans notre boutique/cave avec une vue panoramique sur le vignoble.

## Comprenant :

La visite guidée de l'abbaye, la visite et la dégustation au Vitishow.

## Ne comprenant pas :

Le transport.

## Les petits plus !

Un condensé de l'Entre-deux-Mers
Un spectacle unique en Gironde !

**Validité :** toute l'année 2019.
Frais de dossier : 15 €

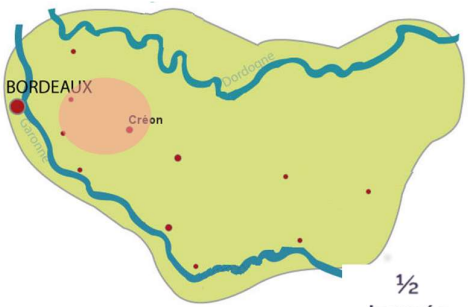


Circuit de 10 Km
A 30mn de Bordeau

½ Journée

# DU CEP AU VERRE

NOUVEAU

## Accueil au Château de Chelivette
## Visite de la propriété, sensibilisation à la biodynamie et dégustation des vins du château.

Le Château de Chelivette, domaine d'environ 29 ha abrite un vignoble à flanc de coteaux superbement exposé. Son château médiéval, sa chapelle de 1620, son télégraphe Chappe ainsi que ses chais anciens lui confèrent également un indéniable intérêt historique.
Depuis 2014, Florence et Jacques Borel, nouveaux propriétaires du domaine, s'emploient à rénover les chais et restructurer le vignoble.
Plus que la culture bio c'est la biodiversité qui guide la réflexion du couple de vignerons, convaincus que c'est la nature elle-même dans sa diversité qui protège le mieux la vigne. C'est dans ce cadre et avec un souci de préservation du patrimoine naturel, que les vignes s'engagent désormais dans une approche biologique et que se poursuit la conversion de tout le domaine en agriculture biodynamique.
Lors de votre visite, ils partageront avec vous leur démarche en vous proposant une sensibilisation à la biodynamie au cours d'un tour dans les vignes, la visite des chais et la dégustation de leurs vins au cours du repas.

Cocktail déjeunatoire, sur la terrasse qui domine les vignes.

Assortiments de mini Bagels
Assortiment de Wraps
Assortiment de Salades
Plateau de charcuteries
Sandwich Nordiques
Ardoise de Fromages
Pâtisseries variées
Pain artisanal tranché, baguette

Eau, jus d'orange, soft, café, thé
Vins Château de Chelivette
1 bouteille / 4 personnes (rosé, clairet, rouge)

34 €
*Base 20 pers.*

### Comprenant :
La visite avec les propriétaires vignerons, le cocktail déjeunatoire et la dégustation des vins du château.

### Ne comprenant pas :
Le transport

### Les petits plus !
La découverte de la biodynamie et l'accompagnement par des vignerons passionnés.

**Validité :** toute l'année 2019.
Frais de dossier : 15 €

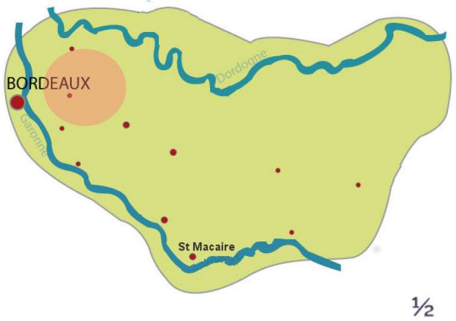


A 10 mn de Bordeau

½ Journée

# VERDELAIS, L'HERITAGE DES CELESTINS

Accueil à Verdelais.

## Visite guidée du Musée d'art religieux.

Verdelais est le plus célèbre pèlerinage de la Gironde. Situé dans l'ancien couvent des Célestins à quelques pas du sanctuaire, le musée d'art sacré présente le trésor de la basilique : remarquable collection d'ex-voto peints dédiés à Notre Dame de Verdelais, dont certains datent du XVIIIème siècle, grande variété de cœurs ex-voto, magnifiques manteaux de la Vierge et de l'Enfant, vêtements liturgiques ainsi que de l'orfèvrerie sacrée.
Verdelais a la particularité d'offrir aux visiteurs une belle promenade à l'ombre des tilleuls qui mènent jusqu'à la basilique.

## Visite guidée de la basilique.

La Basilique, classée au titre de Monument Historique, réunit les différents apports des siècles passés. On peut y admirer plus particulièrement le chœur baroque qui a pris son aspect actuel en 1666 et une statue miraculeuse de la Vierge de Notre-Dame de Verdelais en bois de châtaignier polychrome estimée du XIVème siècle. La nef a été enrichie de peintures "naïves", ex-voto peints du XVIIIème siècle, ex-voto marins, cœurs ex-voto, marbres....

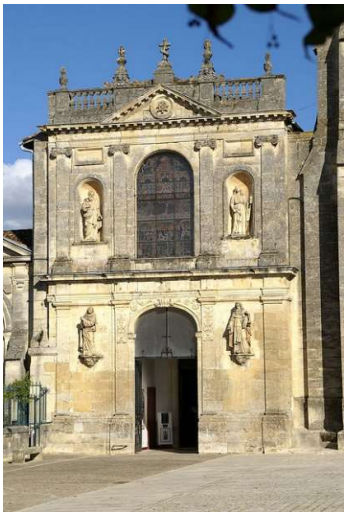

5 €
*Base 30 pers.*

### Comprenant :

Les visites guidées du musée et de la basilique.

### Ne comprenant pas :

Le transport.

### Les petits plus !

La visite guidée de la basilique par le conservateur du musée d'art sacré !

**Validité :** toute l'année 2019.
Frais de dossier : 15 €

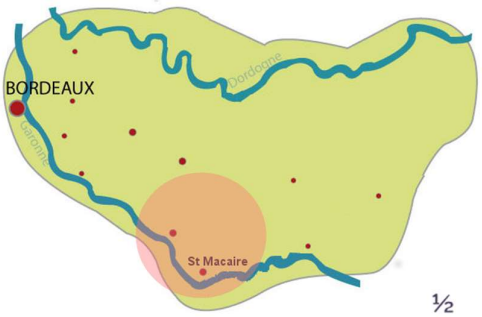


Circuit sur place
A 45 mn de Bordeaux

½ Journée

# CHASSE AU TRESOR A VELO

Mini-Groupes

25 €

Antoine Victor Bertal, célèbre collectionneur, est l'un des grands bienfaiteurs de la ville de Créon… Connu pour avoir légué ses collections et son argent à la ville, il est aussi à l'origine du couronnement de la Rosière et du Rosier… Il aimait rendre hommage à la vivacité d'esprit et au talent…

Aussi, et afin de révéler les esprits les plus éclairés de l'arrière-pays bordelais, il a semé dans la forêt, aux abords de la piste Lapébie de multiples énigmes et indices pour permettre aux plus astucieux d'ouvrir le coffre et de trouver les objets phares de sa collection : les trois peintures de Di Giovanni !

Qu'est-ce qui vous attend ?

Dès le chrono lancé, partez en équipe à vélo sur la piste Lapébie ! Vous serez équipé d'un système de géolocalisation, d'une carte et de votre livret de jeu pour partir à la recherche des 10 caches ! Mais attention, ses neveux, très jaloux de ne pas avoir hérité du trésor se sont empressés de rajouter de faux indices pour empêcher les meilleurs d'entre vous de déchiffrer le bon code !

Pour gagner des points supplémentaires, pensez à relever les défis indiqués dans votre livret de jeu…cela pourra toujours vous servir à la toute fin de votre quête…

**Capacité :**
De 6 à 15 personnes

**Période :**
D'avril à octobre 2019

**Durée :**
2h30 à 3h00

**Comprenant :**
L'accueil café, la location des vélos et le matériel de sécurité, les road books et matériel de jeu.

**Ne comprenant pas :**
Les extras
Caution pour les vélos : 150 € de caution pour un VTC (chèque ou emprunte de carte bleue)

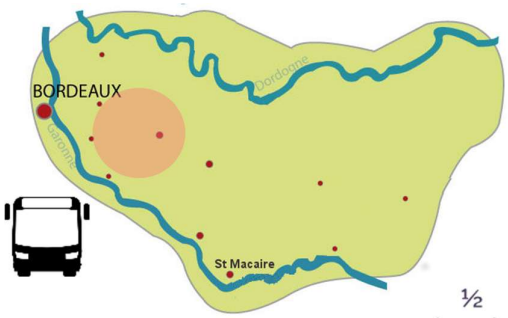


½ Journée

A 30 mn de Bordeaux

Vous prenez-le temps ?

# NOS JOURNÉES

*Prieuré de La Réole*

# AU FIL DE LA GARONNE

## Visite guidée du Château de Langoiran

Le Château Langoiran fût un des éléments les plus prestigieux d'Aquitaine. Mêlé aux luttes entre Roi d'Angleterre et Roi de France, forteresse royale à la fin du XV° siècle, il devient la résidence des présidents du parlement de Bordeaux aux XVI° et XVII° siècles. Il fut une forteresse royale sous le règne de Charles VII et de Louis XI. Détruit durant la Fronde en 1650 il tombe en ruines et, est acheté en 1972 par M et Mme Bibonne, sur un coup de cœur. Il est depuis restauré et animé par l'Association des Amis du Château. Vous profiterez depuis ce site qui domine la vallée de la Garonne, d'une des plus belles vues de la région.

## La Cabane dans les vignes (Château Bessan) : dégustation commentée avec le vigneron.

C'est à Tabanac, au cœur de l'appellation des premières côtes de Bordeaux, que Matthieu Verdier vous accueille au Château Bessan. Après vous avoir présenté la propriété et ses spécificités, il vous guidera vers un véritable belvédère sur les richesses de la région : La Cabane dans les Vignes. Depuis ce site offrant une vue plongeante sur la Garonne, vous dégusterez les vins de ce vigneron qui s'attache à réaliser un produit le plus naturel possible en ayant recours à des modes de conduite de la vigne traditionnel et biologique. Bien plus qu'un beau paysage, ce lieu offre un véritable focus sur le patrimoine paysager et culturel de notre région.

## Déjeuner à Langoiran

Salade de gésiers
Confit de canard
Crème brûlée à la vanille bourbon
¼ de Vin
Café

## Visite guidée des Chantiers naval Tramasset.

L'histoire des chantiers Tramasset a commencé en 1837, au temps où l'on vivait avec le fleuve lorsque les bateaux en bois assuraient le transport sur la Garonne. Il faisait partie des 6 chantiers du Tourne et de Langoiran qui construisaient des yoles, des filadières, des coureaux, des gabares et des sapines. Cette entreprise florissante a employé jusqu'à 40 ouvriers dans les années 30. En déclin depuis le début des années 60, Les chantiers seront finalement fermés en 1985. Depuis 1997, l'association Les Chantiers Tramasset a investi le lieu en développant l'activité artisanale de charpente de marine afin de perpétuer les savoir-faire et conserver cette culture fluviale.

40 €
*Base 30 pers.*

**Comprenant :**
Les visites guidées, la dégustation
Le repas avec vin et café

**Ne comprenant pas :**
Le transport

**Les petits plus !**

Profitez des plus beaux paysages de Gironde sur le vignoble et sur le fleuve !

**Validité :** toute l'année 2019.
Frais de dossier 15€.

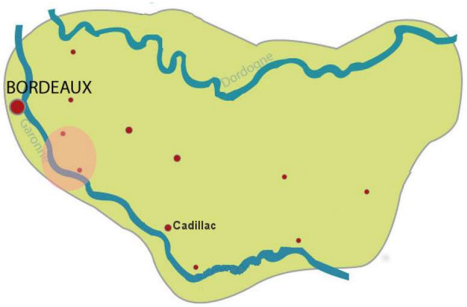


Circuit de 6 Km
A 20 mn de Bordeaux

Journée

# VOYAGE DANS LE TEMPS

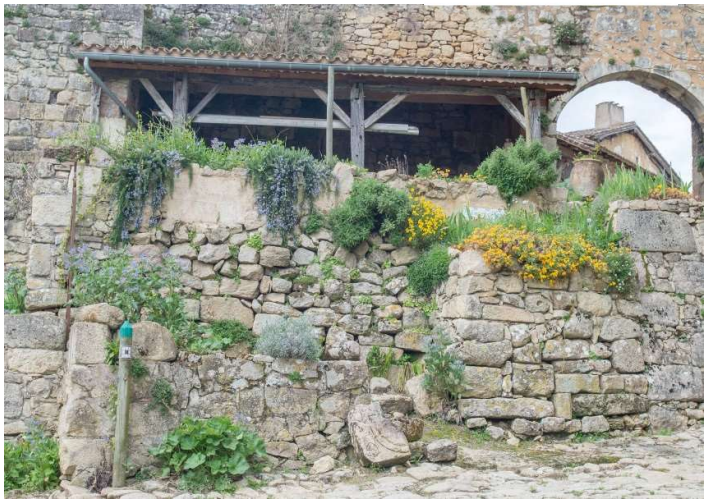

## Accueil par votre guide.

### Balade théâtralisée de la bastide de Monségur

Replongez en 1265 avec Dame Loïse, la Dame d'Atours de la reine d'Angleterre, Eléonore de Provence. Elle aime se promener le long des ruets ou du chemin de ronde en compagnie de gentes Dames et Damoiseaux. Si vous êtes en quête d'images du temps jadis avec ses contradictions, ses faits d'armes mais aussi ses progrès, ses petites histoires qui font la grande histoire, elle vous invite à baguenauder avec elle. Nostalgique, impertinente, coquine, rêveuse, cultivée, elle partage son regard sur son monde et lorsque, parfois, l'Astrologue, à la veillée lui raconte ce que sera le futur, elle interroge son présent et questionne le futur avec ses invités.

### Visite et dégustation viticole avec le propriétaire

Visite de la propriété, en fonction de la saison découverte du vignoble, pour arriver au chai et finir par une dégustation de vins.

### Déjeuner à la ferme auberge Gauvry

Apéritif
Garbure
Tourte de canard confit
Demi -Magret de canard grillé ou Cuisse de canard confite
Ou Rôti de bœuf de la ferme
Accompagné de frites maison
Dessert maison
Café et vin rouge en carafe

### Visite guidée de Castelmoron d'Albret.

Construite sur un rocher calcaire qui domine la vallée du Ségur, Castelmoron d'Albret est la plus petite commune de France. Vous cheminerez en compagnie de Dame Loïse, dans les ruelles escarpées, bordées de maisons anciennes, ses murailles et la porte du moulin vous imprégneront de son histoire.

31 €
*Base 30 pers.*

## Comprenant :

Les visites guidées théâtralisées, la dégustation
Le repas avec apéritif, vin et café
L'accompagnement par un guide pour la journée

## Ne comprenant pas :

Le transport

## Les petits plus !

La découverte de la plus petite commune de France !
Les visites théâtralisées !

**Validité :** toute l'année 2019.
Frais de dossier 15 €

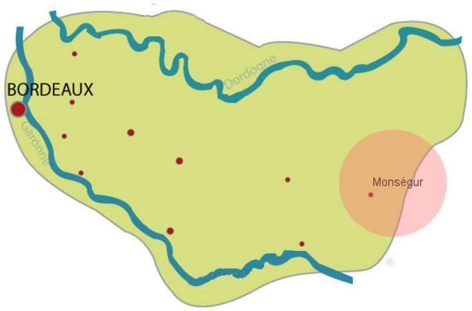


Circuit de 10 Km
A 1 h de Bordeaux

Journée

# RANDONNEE DANS LE VIGNOBLE

NOUVEAU

13 €
*Base 30 pers.*

## Accueil par votre guide et départ de votre randonnée accompagnée à la découverte du vignoble de l'Entre-deux-Mers

Cette balade au coeur du vignoble vous permettra de découvrir ses richesses patrimoniales et paysagères. Vous serez accompagné par un conteur de pays qui se fera le guide d'une découverte axée sur l'aspect viticole et environnemental des sites que vous rencontrerez.
Au cours de votre itinéraire vous sillonnerez à travers le vignoble et ses différentes appellations et profiterez de beaux points de vues.

## Visite et dégustation viticole avec le propriétaire

Visite de la propriété, en fonction de la saison découverte du vignoble, pour arriver au chai et finir par une dégustation de vins.

## Pique-nique sur la propriété (non fournit)

Poursuite de votre randonnée accompagnée, sentiers et petites routes vous entraineront à travers nos paysages variés et chargés d'histoire.

## Comprenant :

L'accompagnement par un guide de pays pour la journée et la dégustation au château viticole.

## Ne comprenant pas :

Le pique-nique et le transport

## Les petits plus !

La randonnée accompagnée par un guide de pays qui vous expliquera les spécificités de notre vignoble !
Circuit adaptable en fonction de vos attentes

**Validité :** toute l'année 2019.
Frais de dossier 15€.

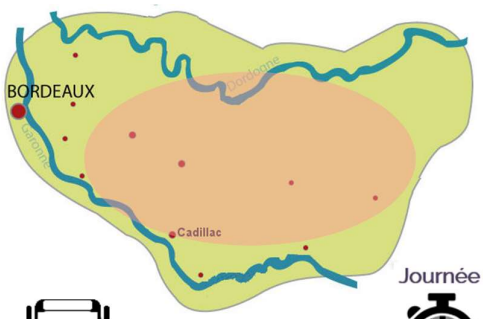


Journée

Tous les secteurs
de l'Entre-deux-Mers

# EXPLORATEURS EN PISTE !

Cette randonnée cyclotouristique vous proposera la découverte des joyaux du patrimoine créonnais…Après avoir laissé l'Abbaye de la Sauve Majeure vous dévoiler ses secrets, vous vous laisserez surprendre par les vestiges des templiers et autres curiosités gavaches…

42 €
*Base 20 pers.*

## Les rendez-vous de cette journée cyclo-découverte…

Prêts ? Prenez le départ sur la piste cyclable au niveau de la station vélo, c'est parti pour une belle journée de découverte et de plaisirs !

Visitez **l'abbaye de la Sauve-Majeure**, joyau de l'art roman inscrit par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Plongez dans les secrets viticoles de la **Maison des vins de l'Entre-deux-Mers** et découvrez les doux nectars de notre appellation.

**Pique-nique gourmand** en plein cœur des **Vignobles Latorse** et dégustation de quelques vins de leur terroir.

Au cœur de l'après-midi, vous plongez dans l'univers médiéval **du pays des templiers et des gavaches** avec notre guide du patrimoine, Marie-Catherine Sudret pour une visite authentiquement mystérieuse.

## Comprenant :

La visite de l'abbaye de la Sauve Majeure, la dégustation de vins à la Maison des vins de l'Entre-deux-Mers, le pique-nique de terroir et l'accompagnement par un guide de pays pour la journée.

## Ne comprenant pas :

Le transport, la location des vélos

## Détail de la boucle vélo :

Trajet :
Créon➢La Sauve➢Blésignac➢Saint Léon ➢ retour sur Créon
25 Km
Niveau : moyen
Accessible à tous, dominante ombragée

**Validité :** d'avril à octobre 2019.
Frais de dossier 15 €

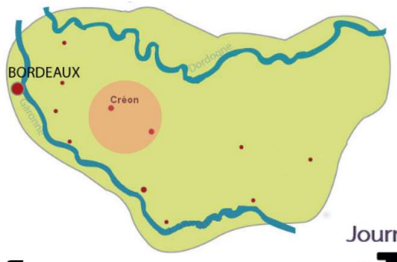


Circuit de 25 Km
A 30mn de Bordeaux

Journée

# UNE JOURNEE A LA FERME GAUVRY

30 €
*Base 30 pers.*

## Visite et dégustation au Château les Maubats.

Accueillis par le vigneron lui-même, vous découvrirez au travers de ces explications et de la visite, une exploitation viticole familiale qui veut garder son authenticité. Le château les Maubats situé sur les coteaux de l'Entre-deux-Mers s'est résolument tourné vers une conduite de la vigne et une vinification traditionnelle et naturelle (vendanges manuelles, élevage en fût de chêne…).

## Déjeuner à l'auberge.

Verre de l'amitié
Potage au choix
Terrine de la ferme
Duo de viande (canard et bœuf)
Pommes de terre paysannes
Dessert maison
Vin rouge en carafe
Café

## Animation en après-midi

### Loto gourmand :

En toute convivialité, vous aurez le plaisir de gagner des lots composés de produits du terroir de l'Entre-deux-Mers. Sans oublier le LOT SURPRISE !

Vous aurez tout au long de cette journée le loisir de découvrir la Ferme Gauvry et sa boutique où vous retrouverez tous les produits issus de l'exploitation

## Comprenant :

La visite dégustation avec le vigneron
Le repas avec vin et café
L'animation loto gourmand

## Ne comprenant pas :

Le transport

## Les petits plus !

Possibilité d'organiser d'autres après-midis thématiques (contes et légendes d'automne avec goûter châtaignes et bourru, animation dansante…)

**Validité :** toute l'année 2019.
Frais de dossier 15 €

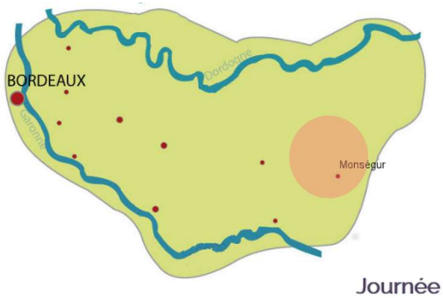


Circuit de 7 Km
A 1h de Bordeaux

Journée

# MEMOIRES DE PIERRES

NOUVEAU

## Visite théâtralisée de la bastide de Sauveterre-de-Guyenne.

Bastide fondée en 1281 par le roi d'Angleterre Edouard 1er, elle est située à un carrefour de voies de circulation, ce qui fut important sur le plan économique et stratégique. La bastide est devenue française en 1451, sa place centrale à arcades et ses quatre portes d'enceinte classées monuments historiques ont été préservé.

## Visite et dégustation à la cave de Sauveterre-de-Guyenne.

Dès 1934, une poignée de vignerons se regroupent autour d'un chai unique et aménagent à Sauveterre-de-Guyenne, un espace de vente au public. De 640 hectares de vignoble en 1972, la cave de Sauveterre - Cellier de la bastide en représente aujourd'hui 2000. Partez à la découverte de cette cave où des vignerons passionnés vous attendent. Approchez-vous des cuves en inox thermo régulées qui assurent une vinification optimale avant de rejoindre le chai de vieillissement. Votre visite s'achèvera par une dégustation de vins.

## Déjeuner à Frontenac*

Salade landaise ou Salade de Chèvre chaud ou Salade océane (coquille de poisson, crevettes, saumon)
Escalope de dinde poêlée forestière sauce aux champignons ou Confit de canard avec haricots blancs façon garbure Ou Entrecôte ou Magret accompagné de frites, haricots verts ou ratatouille
Fromage et salade
Forêt noire ou tarte aux fraises ou frangipane ou crêpes
Vin et café compris

** Menu soumis à changement en fonction des saisons*

## Visite guidée de la bastide et de l'abbaye de Blasimon.

Au cœur de la vallée de la Gamage, des moines bénédictins édifièrent une abbaye, puis sur la hauteur, la bastide créée en 1322 fut la dernière fondée en Entre-deux-Mers par les rois d'Angleterre. Vous visiterez l'église abbatiale et son chef-d'œuvre : un portail roman du XII° siècle, mêlant les Vices et les Vertus.

## Visite guidée du moulin de Pinquet

Construit au XVIème siècle, ce moulin à eau est emblématique des nombreux moulins qui jalonnaient l'Entre-deux-Mers et qui ont fonctionné jusqu'à la fin du XIXème siècle. Seul moulin à eau de Gironde, producteur de farine de démonstration, il est entretenu par les bénévoles. Visite du moulin et mise en route du mécanisme, démonstration du broyage du blé avec le passage de la mouture dans la bluterie pour obtenir la farine.

36,50 €
*Base 30 pers*

### Comprenant :

Les visites guidées, les dégustations, le repas avec vin et café compris et l'accompagnement par un guide de pays pour la journée.

### Ne comprenant pas :

Le transport

### Les petits plus !

La visite théâtralisée de la bastide !
La découverte du seul moulin à eau de Gironde en état de marche !

**Validité :** toute l'année 2019.
Frais de dossier 15 €

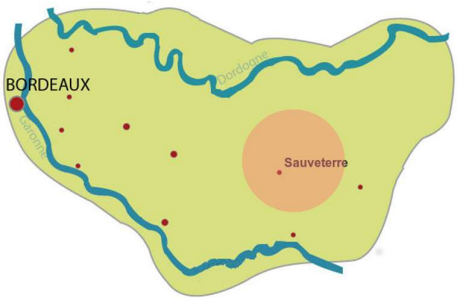


Circuit de 32 Km
A 1h de Bordeaux

Journée

# LA REOLE, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

38 €
*Base 30 pers*

## Accueil par notre guide de pays à La Réole.

## Visite guidée de la tuilerie Storme – Pruvost et rencontre avec le maître tuilier.

La visite de cette tuilerie artisanale vous permettra de découvrir la fabrication manuelle des célèbres carreaux de Gironde.
Le maître tuilier partagera sa passion et vous fera découvrir la fabrication des carreaux de Gironde, entièrement à la main, dans des moules en bois comme il y a 3 siècles, en utilisant la terre locale.

## Route commentée des moulins fortifiés.

Visite extérieure du moulin de Bagas, le plus emblématique de Gironde construit comme un petit donjon. De l'extérieur les éléments de fortification sont très visibles et donnent tout son intérêt à ce moulin.

Visite extérieure du moulin de Loubens, l'un des plus remarquable car c'est un moulin à pont-digue. Il possède un pont avec double rangées d'arches qui lui vaut le nom de « petit Chenonceau » du bordelais.

## Déjeuner au cœur de la ville d'Art et d'Histoire*

Salade du terroir
Osso Buco de veau
Café gourmand
Vin blanc, rouge ou rosé

** Menu soumis à changement en fonction des saisons*

## Visite guidée de la cité de La Réole, ville d'Art et d'Histoire.

Dans les pas de jean de La Réoule, laissez-vous guider dans la cité de Richard Cœur de Lion. Les ruelles bordées de maisons à colombages vous mèneront au plus ancien hôtel de ville de France. Vous découvrirez ensuite l'église Saint-Pierre, l'abbaye des Bénédictins et les élégantes arabesques des ferronneries classées (XVIIIe siècle). Votre guide partagera avec vous des découvertes inédites !

## Comprenant :

Les visites guidées
Le repas avec vin compris
L'accompagnement par un guide de pays pour la journée

## Ne comprenant pas :

Le transport

## Les petits plus !

La rencontre avec le maître tuilier !
La visite insolite de La Réole !

**Validité :** toute l'année 2019
Frais de dossier 15€.

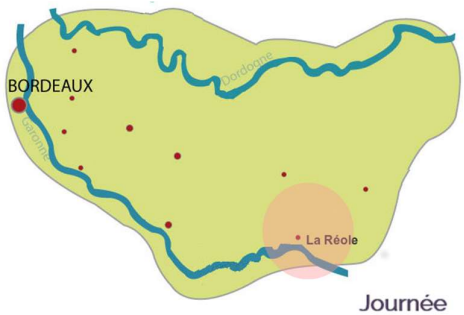


Journée

Circuit de 20 Km
A 1h de Bordeaux

# LES INCONTOURNABLES

## Visite guidée de l'Abbaye de La Sauve Majeure.

Fondée en 1079, ce chef-d'œuvre de l'art roman est inscrit par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.
L'ensemble majestueux qui subsiste aujourd'hui offre un paysage hors-du-temps, dans un site à ciel ouvert, des sculptures et des vestiges exceptionnels dans un havre de tranquillité, un magnifique témoignage d'architecture religieuse au cœur de l'Entre-deux-Mers.

## Déjeuner à Rions*

Velouté de chou-fleur, chips de coppa
Ou Aumônière pomme magret cabécou
Dos de lieu noir, beurre blanc aux agrumes  riz sauvage
Ou Filet mignon de porc fermier,  compotée de chou et grenailles

Tarte Bourdaloue
Ou Moelleux au chocolat et crème anglaise

1 bouteille de Côtes de Bordeaux pour 4 personnes

Café

** Menu soumis à changement en fonction des saisons*

## Visite guidée du Château de Cadillac

Dominant la Garonne et la bastide de Cadillac, le château est un exemple typique des constructions d'apparat du XVIIe siècle, il a conservé ses décors d'origine (cheminées monumentales, tapisseries, plafonds peints). Au XIXe siècle, la demeure est aménagée en prison pour femmes.

37 €
*Base 30 pers.*

## Comprenant :

Les visites guidées
Le repas avec vin et café

## Ne comprenant pas :

Le transport

## Les petits plus !

Un condensé du territoire en 2 visites !

**Validité :** toute l'année 2019.
Frais de dossier : 15 €

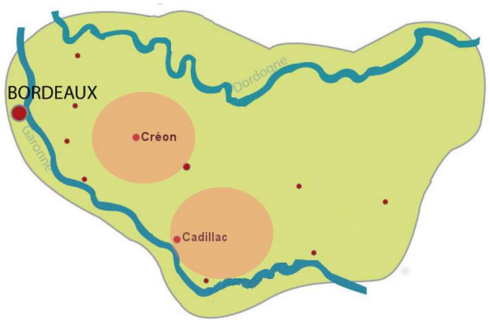


Circuit de 22  Km
A 35 mn de Bordeaux

Journée

# SUR LES RIVES DE GARONNE

## Accueil par notre guide. Visite guidée de St Macaire.

Vous voici devant la cité médiévale de Macarios, jadis riche cité marchande du Bordelais. Trois portes fortifiées et une partie des remparts sont toujours là. La porte de Benauge, couronnée de puissants mâchicoulis s'ouvre sur les rues et les ruets bordés de maisons médiévales ou Renaissance. Un boutiquier vous indiquera la prestigieuse place à arcades ainsi que le prieuré bénédictin et l'église Saint-Sauveur dont le chœur est recouvert de magnifiques peintures murales.

## Déjeuner*

Salade du Sud-Ouest
(Gésiers confits, magret de canard séché, salade, croutons, pommes Granny, noix)
Ou Œuf parfait, poêlée de champignons, crème parmesan
Suprême de volaille, mousseline de carottes/pommes de terre, jus réduit
Ou Pavé de poisson du moment, risotto au parmesan
Mi- cuit au chocolat, glace vanille
Ou Carpaccio d'ananas, glace confiture de lait
Vin de Bordeaux Millésimé 1 bouteille pour 4 personnes
Café

** Menu soumis à changement en fonction des saisons*

## Visite guidée de Sainte-Croix-du-Mont. Le banc d'huîtres fossiles.

Découvrez un site géologique unique en France constitué de fossiles d'huîtres surplombant la Garonne ! Datées de 22 millions d'années par les géologues, les huîtres se sont accumulées au fond des mers au cours de l'ère tertiaire puis se sont trouvées en surplomb de la vallée après les mouvements tectoniques de la fin du tertiaire et le retrait des eaux. L'érosion a creusé des grottes, dans l'épaisseur du banc. Découverte commentée de l'église de Sainte-Croix-du-Mont et du panorama sur le Sauternais et la vallée de la Garonne.

## Visite commentée du musée de la vigne et du vin de Cadillac et du parcours dans les vignes

Lauréate de 2 « Best of Wine Tourism », la Maison des vins vous propose au travers de la découverte des principaux cépages de la région bordelaise, de partager l'expérience des vignerons, le travail de la vigne et l'histoire des cépages. Essayez-vous au nez du vin en devinant les arômes avec notre piano olfactif ! Amusez-vous en essayant de résoudre des énigmes liées au travail de la vigne !
Dégustation commentée des vins des Appellations d'Origine Contrôlées de la région des Cadillac Côtes de Bordeaux, pour ravir les papilles.

**38 €**
*Base 30 pers.*

### Comprenant :

Les visites guidées, la dégustation
Le repas avec vin et café
L'accompagnement par un guide pour la journée

### Ne comprenant pas :

Le transport

### Les petits plus !

La découverte de St Macaire, village classé une étoile au guide vert Michelin !
Profitez des plus beaux paysages de Gironde sur le vignoble et sur le fleuve !
Repartez avec un souvenir des appellations Cadillac Côtes de Bordeaux !

**Validité :** toute l'année 2019.
Frais de dossier 15€.

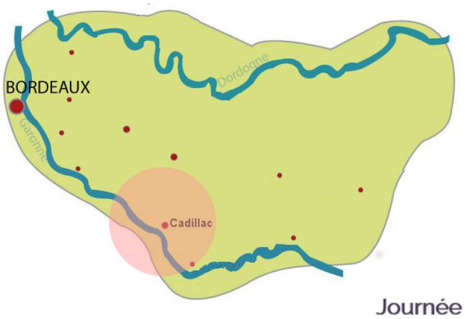


Circuit de 22 Km
A 45 mn de Bordeaux

Journée

Vous avez le temps ?

# NOS SÉJOURS

*Vignoble*

# LES ESSENTIELS … EN SEJOUR

## Jour 1 : JOYAUX DE PIERRES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

130 €
*Base 15 pers.*

### Visite guidée de l'abbaye de Saint-Ferme.

Cette abbaye bénédictine du Moyen Age située sur l'un des quatre chemins de Compostelle, accueillait les pèlerins. Elle domine encore le village de Saint Ferme. Venez découvrir l'imposant ensemble : l'église abbatiale (XII° siècle pour ses parties les plus anciennes) mais aussi, à l'intérieur des bâtiments claustraux, les salles voûtées au XV° siècle, l'écomusée et les outils de métiers traditionnels ainsi que le trésor de 1763 pièces de monnaie du bas empire romain.

### Visite au château avec le vigneron et dégustation des vins.

Visite de la propriété, en fonction de la saison découverte du vignoble, pour arriver au chai et finir par une dégustation de vins.

### Déjeuner à la ferme auberge

Verre de l'amitié
Bouillon
Tourte au confit et champignons
Viande du Pot au Feu
Accompagnée de ses légumes et de sa sauce aux câpres
Dessert maison
Vin rouge en carafe et café

### Visite guidée du Castrum de Pommiers.

Place forte féodale, ce lieu joua un rôle économique, mais aussi militaire important. Le château primitif fut abattu vers 1302. Par la suite, cette place protégée par des remparts, a abrité une petite agglomération dont il était encore question au XVIème siècle. Moulin, pont médiéval, chapelle, porte fortifiée, courtines, édifices du XVIème siècle en font un merveilleux site, chargé d'histoire, dans un paysage étonnant. Vous visiterez les lieux en compagnie du propriétaire qui est également viticulteur. Cette exploitation familiale produit des vins issus de l'agriculture biologique.

### Dîner dans un restaurant.

### Hébergement en hôtel 2étoiles à Créon.

Nuit en chambre double et petits déjeuners

## Jour 2 : DU CEP AU VERRE

### Matinée découverte au Château du Payre

Valérie Labrousse vous recevra et vous fera partager sa passion pour le vin : de la conduite de la vigne en passant par la vinification, l'élevage et la découverte des principes de la dégustation, le vin n'aura presque plus de secret pour vous ! Entrez dans les coulisses et découvrez tous les secrets et la magie de la fabrication du vin accompagné par une passionnée.

- Visite du vignoble et du cuvier : présentation du domaine, visite du cuvier et explication de la vinification et de l'élevage des vins, les assemblages, les spécificités de la propriété…
- Initiation à la dégustation : vue, odorat, goût, comment remplir le verre et pourquoi, découverte des arômes, description du vin…

### Repas froid sur la propriété

Salade verte, tarte maison à la tomate, Blanc de poulet mariné cuit, Graine ebli avec ratatouille, Fromages (camembert, brebis), Tiramisu maison, café
Vin blanc moelleux en apéritif avec pains spéciaux, rosé, rouge fruité et vin boisé.

## Comprenant :

Les visites guidées, les dégustations, les déjeuners, l'accompagnement par un guide de pays pour la demi-journée du jour 1, les dîners, l'hébergement (base chambre double) en hôtel 2étoiles avec les petits déjeuners, le carnet de voyage.

## Ne comprenant pas :

Le transport, le supplément pour une chambre single.

## Validité :

Toute l'année 2019.
Programme modulable.

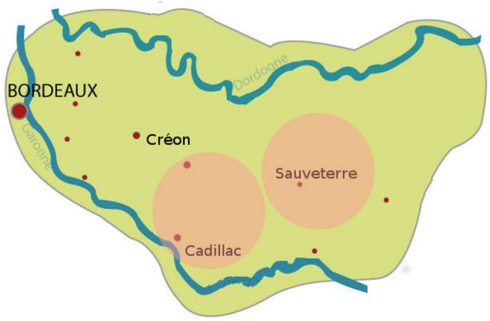

# Composez votre séjour !

1/ Choisissez vos journées parmi la sélection d'excursions présentées dans le catalogue.

2/ Choisissez votre hébergement parmi nos hôtels partenaires.

## L'Hôtel Atena **

Hôtel deux étoiles situé à Créon à 25 minutes de Bordeaux. D'excellent rapport qualité prix, l'hôtel et ses 46 chambres climatisées vous offrent un bon niveau de confort et de services. Parking autocars sur place. Restaurant à proximité.

## Le Château de la Tour***

Idéalement situé au pied du château des Ducs d'Epernon, l'hôtel trois étoiles du Château de la Tour est un établissement de charme proposant 32 chambres climatisées et insonorisées. Un parc de trois hectares, un jardin aux cèdres tricentenaires, une piscine : tout est réuni pour réussir votre séjour. Restaurant sur place. Parking autocars sur place.

## Les Feuilles d'Acanthe

En plein cœur de la cité médiévale de Saint-Macaire, dans les murs d'une magnifique demeure marchande du XVIème siècle, l'hôtel Les Feuilles d'Acanthe allie la beauté du patrimoine local aux commodités les plus modernes. Les 12 chambres climatisées tout confort offrent une vue imprenable sur la vieille ville. Dans la cour intérieure, profitez d'une petite piscine couverte avec jacuzzi et nage à contre-courant. Restaurant sur place. Parking autocars à proximité.

3/ Contactez-moi je vous adresserai le programme clé en main du séjour que vous venez de composer.

Sabine Valadié
Tel : 05 56 61 82 73
Email : receptif@entredeuxmers.com

# *Conditions générales de vente*

*Conformément au Code du Tourisme, les brochures et les contrats de voyages proposés par nos services comportent les conditions générales issues des articles R-211-3 à R 211-13 du Code du Tourisme, relatifs aux dispositions communes de l'organisation de la vente de séjours. Extrait du Code du Tourisme.*

**Article R211-3** Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

**Article R211-3-1** L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

**Article R211-4** Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :
1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés - 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil - 3° Les prestations de restauration proposées - 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit - 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement - 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix - 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ - 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde - 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 - 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle - 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 - 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie - 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

**Article R211-5** L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

**Article R211-6** Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties.
Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :
1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur - 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates - 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour - 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil - 5° Les prestations de restauration proposées - 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit - 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour - 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 - 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies - 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour - 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur - 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés - 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 - 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle - 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 - 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur - 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus - 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur -19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur. b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour -20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 - 21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

**Article R211-7** L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

**Article R211-8** Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

**Article R211-9** Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :
Soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

**Article R211-10** Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

**Article R211-11** Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :
-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.
Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

**Article R211-12** Les dispositions des articles R. 211-3 à R. 211-11 doivent obligatoirement être reproduites sur les brochures et les contrats de voyages proposés par les personnes mentionnées à l'article L. 211-1.

**Article R211-13** L'acheteur ne peut plus invoquer le bénéfice de la clause prévue au 20° de l'article R. 211-6 après que la prestation a été fournie.

ENTRE-DEUX-MERS
TOURISME

# Conditions particulières de vente

**Article 1 - Cadre légal** - Les Offices de Tourisme immatriculés, dans le cadre de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques (décret n° 2009-1650 du 23 décembre 2009, arrêté du 23 décembre 2009), peuvent assurer la réservation et la vente de tous les types de prestations, de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans leur zone d'intervention. Ils facilitent la démarche du public en lui offrant un choix de prestations. Les Offices de Tourisme sont des organismes locaux de tourisme, mis à disposition des prestataires qui ont passé, avec eux, une convention de prestation de service. L'OFFICE DE TOURISME de L'Entre-deux-Mers (dénommé ci-après OTEM) association loi 1901, organisme local immatriculé n°IMO33110006, sis 4 rue Issartier 33580 MONSEGUR, assure la vente et la réservation de produits touristiques, de séjours et de prestations de loisirs en Entre-deux-Mers à destination d'une clientèle individuelle et groupe. En aucun cas l'OTEM ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation des contrats précités par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

**Article 2 - Réservations** - L'OTEM s'engage à mettre en attente de confirmation la réservation à partir du jour où le client en fait la demande. Cette demande doit parvenir au service commercial de l'OTEM, à minima 1 mois avant la date du séjour (sauf cas particulier).

*Pour les groupes :* Cette période débute le jour où l'OTEM émet le contrat de Réservation stipulant la nature et le prix de la prestation retenue; celui-ci ne devient effectif que si il est retourné dans les 10 jours suivant sa date d'émission accompagné d'un chèque d'arrhes correspondant à 25% du montant total à payer.

*Pour les individuels :* Cette période débute le jour où l'OTEM émet un contrat de Réservation stipulant la nature et le prix de la prestation retenue; celui-ci ne devient effectif que si il est retourné dans les 5 jours suivant sa date d'émission accompagné d'un chèque d'arrhes correspondant à 50% du montant total à payer. En cas de réservation tardive soit à moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

**Article 3 - Confirmation**. Dès réception du contrat de réservation, une confirmation sera alors retournée et stipulera :

*Pour les groupes :* Pour les groupes le solde sera à payer le jour de leur arrivée; il sera calculé sur le nombre de participants transmis par le client à l'OTEM 8 jours avant sa venue.

Le jour de la venue, si le nombre de participants est inférieur au nombre indiqué sur la confirmation, le solde à payer par le client ne sera pas réactualisé.

Dans le cas contraire, si le groupe est supérieur au nombre indiqué sur la confirmation, le solde de la facture sera réactualisé à la hausse, sous réserve que l'augmentation soit acceptée par l'OTEM.

Les modalités de paiement s'effectuent directement entre le client et l'OTEM.

*Pour les individuels :* Le solde à régler dans les 15 jours qui suivent la date d'émission de la Confirmation, sauf pour les réservations tardives. Dès réception du solde, l'OTEM adresse au client le ou les bon(s) d'échange(s) que le client doit remettre au(x) prestataire(s) dès son arrivée.

**Article 4 - Tarifs** – Nos tarifs sont publiés TTC en euros et par personne, ils comprennent la taxe de séjour. Ils sont calculés de manière forfaitaire, en tenant compte de l'ensemble des prestations décrites dans les circuits. Pour les groupes les prix sont indiqués sur une base de 30 personnes minimum et sur la base de prestations de janvier à octobre et en semaine. L'OTEM se réserve le droit d'y apporter une majoration par participant, au cas où le groupe serait inférieur à 30 personnes et au cas où les prestations se feraient sur la période de juillet à septembre et les dimanches ou jours fériés. Ne sont pas compris : le transport ; les dépenses à caractère personnel ; toutes dépenses extraordinaires dont l'OTEM ne peut être tenu pour responsable.

**Article 5 - Durée de la prestation** – Le client signataire du présent contrat de réservation conclu pour une durée déterminée ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'issue de la prestation.

**Article 6 - Arrivée** – Le client doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le bon d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le prestataire concerné dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. En cas de retard de plus de 30 minutes sur l'horaire prévu, le guide n'est pas tenu d'assurer la visite. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

**Article 7 - Annulation du fait du client** - Toute annulation du fait du client doit être notifiée par écrit à l'OTEM. Plus d'un mois avant le séjour : il sera retenu un forfait de 35 €. Entre 1 mois et 20 jours avant le séjour : il sera retenu 25% du prix total du séjour. Entre 20 jours et 8 jours avant le séjour : il sera retenu 50% du prix total du séjour (si non-paiement de l'intégralité du séjour, il sera alors facturé les 25 % manquants). Entre 8 jours et 2 jours avant le séjour : il sera retenu 75% du prix total du séjour (si non-paiement de l'intégralité du séjour, il sera alors facturé les 50% manquant). A partir de 2 jours avant le séjour jusqu'à la non venue (No Show) : il sera retenu 100% du prix total du séjour (si non-paiement de l'intégralité du séjour, il sera alors facturé les 75% manquant). Ces délais s'apprécient à la date de réception par l'OTEM de la notification écrite de l'annulation du client.

**Article 8 - Annulation du fait de l'OTEM** : Dans le cas où le séjour serait annulé avant son commencement, le client peut après en avoir été averti par courrier recommandé :

- Mettre fin à sa réservation et récupérer l'intégralité des sommes versées.

**Ou**

- Accepter de participer à un programme de remplacement.

L'acceptation sera reconnue d'office si elle n'est pas manifestée par écrit en retour. Par ailleurs, l'OTEM ou le prestataire se réservent le droit de modifier ou de reporter toute prestation susceptible de mettre en danger la sécurité du client du fait d'évènements indépendants de sa volonté (ex : intempéries).

**Article 9 - Modification ou interruption du séjour du fait du client** : Le client ne peut sauf accord préalable avec l'OTEM modifier le contenu ou le déroulement de la prestation. Le contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Au cas où ce nombre serait modifié, l'OTEM se réserve le droit de modifier où résilier le contrat. Les frais de modification non acceptés restent à la charge du client sans qu'il ne puisse prétendre au remboursement des prestations dont il n'a pas bénéficié. Toute inscription supplémentaire entraînera une majoration de la facture en conséquence. Le nombre de convives, confirmé impérativement 8 jours avant la date de la prestation, sera le nombre minimum facturé. La renonciation par le client à une ou plusieurs prestations ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou contrepartie par l'OTEM. De même lorsque le client interrompt son séjour, il ne bénéficie d'aucun remboursement.

**Article 10 - Modification ou interruption du séjour du fait de l'OTEM.** Dans le cas d'annulation ou de modification des prestations prévues au contrat de vente du fait de l'OTEM, celui-ci doit en informer le client qui peut alors :

- Obtenir sans pénalités ni indemnité le remboursement des sommes versées.

**Ou**

- Accepter la modification ou la substitution des prestations proposées en signant un nouveau contrat de vente adressé par l'OTEM.

Toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par le client, et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu lui sera restitué avant le début de son séjour. Si en cours de séjour, l'OTEM se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat, il proposera une solution de remplacement.

- Les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés selon les impératifs de visite des sites.
- L'OTEM se réserve le droit de modifier les programmes après en avoir avisé au préalable son client.

**Article 11 - Cession du contrat par le client** : Le client peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Celui-ci est tenu d'informer l'OTEM de sa décision par écrit au plus tard 7 jours avant le début du séjour. La cession n'est pas soumise à l'autorisation préalable de l'OTEM.

**Article 12 - Preuve** : Il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste de la part de l'OTEM dont le Client rapporterait la preuve, les données conservées dans le système de réservation ont force probante quant aux commandes passées par le Client. Les données sur support informatique ou électronique constituent des preuves valables et en tant que telles, sont recevables dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

**Article 13 - capacité d'hébergement** : Le contrat de réservation est établi pour un nombre maximum de personnes. Au cas où ce nombre serait dépassé, le prestataire se réserve le droit de refuser les clients supplémentaires. Dans certains cas il pourra demander un supplément à l'arrivée. Remarque : Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés.

**Article 14 - Responsabilité.** L'OTEM qui offre à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. L'OTEM ne peut être tenu pour responsable de cas fortuits, des cas de force majeure, des modifications de la prestation du fait du prestataire, ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation.

D'autre part l'OTEM ne pourra être tenu responsable de nuisances qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour : perturbations climatiques, environnement bruyant, travaux ou chantiers entrepris.

L'OTEM a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la MAIF Assurances 79060 NIORT Cedex.

**Article 15 - Assurances** – Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type "villégiature" pour les différents risques. De même, l'OTEM ne pourra être tenu responsable du vol ou de la perte d'effets personnels. Il est donc souhaitable que le client s'informe auprès de son assureur.

**Article 16 - Réclamations / Litiges** – Toute réclamation relative à une prestation doit être soumise à l'OTEM et signifiée par lettre recommandée avec avis de réception dans les 8 jours qui suivent la fin de la prestation sous peine d'inopposabilité. L'OTEM s'efforce d'offrir l'information la plus fiable et qualitative possible concernant les hébergements et les services vendus. Toutefois, les descriptifs et les illustrations des prestations proposées (visuels, localisations, distances etc…) sont donnés à titre indicatifs et n'ont pas de valeur contractuelle. Ils sont amenés à être mis à jour régulièrement, et sauf modification substantielle de la prestation, cela ne peut être un motif d'annulation ou de réclamation de la part du client. L'OTEM ne saurait aucunement être tenu pour responsable des cas de défaillance d'un prestataire (hébergeur ou prestataire de services) pendant le séjour, des cas de forces majeures, des cas fortuits, des grèves ou du fait de toute personne dont la prestation est étrangère à l'organisation du séjour. Sauf cas de force majeure, l'OTEM fera tout son possible pour remplacer les services défaillants par des prestations équivalentes. La renonciation par le client à une ou plusieurs prestations ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou contrepartie par nos services. Les litiges portant sur l'application des présentes conditions relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

**Article 17 - Clauses particulières aux circuits touristiques pour les groupes.** Les circuits de ce catalogue sont destinés en général à des groupes de 30 personnes minimum. Les trajets en car restent dans tous les cas à la charge du client. Gratuités : pour le chauffeur et pour 1 personne du groupe si celui-ci est supérieur ou égal à 30 participants + guide local.

**Article 18 - Avertissements -** Tous les tarifs mentionnés dans cette brochure le sont à titre indicatif, ils ne peuvent être considérés comme contractuels et peuvent faire l'objet de modification sans préavis.

Les informations nominatives du dossier de réservation sont obligatoires. Conformément à l'article 27 de la loi 78-17, Informatique et Libertés, de janvier 1978, le client peut accéder à ces informations et procéder éventuellement à des rectifications des données le concernant. Afin de respecter la protection de la vie privée et des données personnelles, l'OTEM s'engage à ne pas divulguer les informations personnelles à d'autres sociétés.

Immatriculation N° IMO33110006.
Garantie financière : GROUPAMA – RCP : MAIF.

ENTRE-DEUX-MERS
TOURISME

# Nous contacter


## OFFICE DE TOURISME DE L'ENTRE-DEUX-MERS

4. Rue Issartier – 33580 Monségur

## SERVICE RESERVATION

Du lundi au vendredi
9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Sabine VALADIÉ
05 56 61 82 73
06 33 33 06 62
receptif@entredeuxmers.com


Retrouvez nous sur le web
et sur les réseaux sociaux !

www.entredeuxmers.com
*Notre site général de territoire*

Office de Tourisme de l'Entre-deux-Mers
*Manifestations, bons plans…*

Offices de Tourisme de France